

Nous passons **80% de notre temps dans des lieux clos**, en particulier dans nos logements. La qualité de l'air intérieur est donc un sujet important. Or, les sources de pollution sont nombreuses : parfums, produits de bricolage, bougies, produits ménagers, etc.

Heureusement, il existe des gestes simples qui permettent de respirer un air plus sain, comme remplacer les produits d'entretien chimiques qui envahissent nos placards. Il suffit pour cela de se constituer **sa droguerie zéro déchet**.

Les ingrédients indispensables :



Le vinaigre blanc...

est un allié du quotidien pour nettoyer et **désinfecter** les surfaces. Il est aussi un excellent **détartrant** et est très efficace pour enlever le calcaire des bouilloires !

Le bicarbonate de soude...

possède de nombreuses propriétés : **abrasif doux, dégraissant, neutralisateur d'odeurs...** Vous pouvez par exemple l'utiliser pour récurer vos plaques de cuisson.

Le savon noir...

dégraisse, détache et assainit les surfaces. Il peut aussi être utilisé en répulsif dans son jardin.

Le savon de Marseille...

est idéal pour fabriquer sa lessive, et à moindres frais.

En utilisant ces indispensables, seuls ou dans des recettes de produits ménagers, on améliore la qualité de l'air chez soi, on produit **moins de déchets** (flacons de produits inutiles) et on fait des **économies** !

Quand avez-vous commencé à fabriquer vos produits d'entretien ?

Il y a une dizaine d'années, j'ai commencé à fabriquer ma propre lessive. **J'ai essayé plusieurs façons de faire** avant de trouver celle qui me convenait. Puis j'ai remplacé tous les produits d'entretien nocifs par des produits plus écologiques. Avec les ingrédients de base, on peut à peu près tout faire !

Quels conseils donneriez-vous aux personnes souhaitant changer leurs habitudes ?

Y aller progressivement. Tester et avancer à son rythme. Il existe beaucoup de « recettes » de produits ménagers mais souvent l'utilisation la plus simple des ingrédients de base est la plus efficace et la plus facile à mettre en œuvre. Il suffit de connaître leurs propriétés !

Témoignage



Servanne LUCAS
adepte des produits ménagers « faits maison »

Info pratique

Payez votre prochaine redevance en trois fois

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez étaler le paiement de votre redevance en allant sur :

www.smictom-centreouest35.fr > Redevance > Je suis propriétaire ou bailleur

Avant le
31 janvier
2024 !



RÉDUIRE
TRIER
VALORISER



Le contrôle d'accès en déchèterie

Le mot du Président

Votre carte d'accès bientôt dans votre boîte aux lettres

D'ici la fin de l'année, que vous soyez particulier ou professionnel, vous recevrez une **carte d'accès** qui sera **obligatoire** pour accéder aux 9 déchèteries du Smictom Centre Ouest.

Le contrôle d'accès permettra de **mieux réguler** les flux, de **mieux contrôler** l'origine des déchets apportés, de **mieux les trier** et d'optimiser leur valorisation.

Vous trouverez dans cette lettre toutes les informations pratiques concernant la mise en place du dispositif sur notre territoire.

Hubert GUINARD
Président du Smictom Centre Ouest

Le Smictom Centre Ouest est la collectivité territoriale qui gère les déchets de 103 415 habitants de 63 communes.



Le contrôle d'accès en déchèterie

A compter du 1^{er} janvier 2024, une **carte d'accès** sera **obligatoire** pour accéder indifféremment aux 9 déchèteries du Smictom Centre Ouest.

Vous recevrez bientôt la vôtre dans votre boîte aux lettres.



Vous êtes un particulier

- En 2024, il n'y aura pas de limite du nombre de passages pour les particuliers.
- Une carte d'accès sera distribuée à **chaque foyer**.
- La carte sera **rattachée à votre logement**.
- En cas de déménagement, veuillez **signaler vos changements** sur www.smictom-centreouest35.fr. Si vous déménagez hors du territoire du Smictom, vous devrez restituer la carte d'accès.

Cas spécifiques : vous êtes propriétaire d'un bien immobilier que vous louez ou que vous occupez à titre de résidence secondaire

- Une carte d'accès sera distribuée au **propriétaire du bien**.
- La carte sera **rattachée au logement** (loué ou résidence secondaire).
- Si le logement est loué, veuillez **remettre cette carte à votre locataire** et vous assurer qu'elle soit bien récupérée et remise au locataire suivant.
- En cas de déménagement ou de vente du bien, veuillez **signaler vos changements** sur www.smictom-centreouest35.fr.



Vous êtes un professionnel

- Le **dépôt de certains déchets** en déchèterie est **payant** pour les professionnels.
- La **quantité maximale** de dépôt est fixée à **2 m³ par visite**. Au-delà, le professionnel doit contracter avec l'opérateur de son choix.
- La carte d'accès sera **rattachée à votre entreprise**.
- Après avoir passé la borne d'accès, veuillez **vous diriger vers l'agent d'accueil** pour identifier les flux de déchets déposés à chaque passage.



Les cartes d'accès ne peuvent être ni prêtées, ni cédées.
En cas de perte ou de détérioration, la réédition de la carte sera facturée 15 €.

COMMENT CA MARCHE ?

Pour entrer dans la déchèterie

Il vous suffit d'approcher votre **carte d'accès** de la borne à l'entrée de la déchèterie. Un message vous indiquera que vous pouvez entrer et la barrière s'ouvrira. Si le nombre de voitures autorisées dans la déchèterie est atteint, un message vous invitera à patienter. La barrière s'ouvrira lorsqu'une voiture sortira de la déchèterie.

Pour sortir de la déchèterie

La barrière de sortie s'ouvrira automatiquement.



AVANT DE VENIR EN DÉCHÈTERIE

- Pensez au **réemploi**, ne jetez pas systématiquement. Vous pouvez donner ou vendre d'occasion.
- Vérifiez les **conditions d'accès** aux déchèteries, horaires et jours d'ouverture, déchets acceptés et interdits.
- Pensez à prendre votre **carte d'accès**.
- Triez vos déchets chez vous **par filière**. Optimisez vos déplacements, en **regroupant vos déchets**.
- Venez accompagné pour le dépôt d'objets lourds et encombrants.
- Démontez vos meubles, dans la mesure du possible, afin de faciliter le dépôt dans le conteneur.

Rappel des consignes :



Accès réservé aux usagers munis d'une carte d'accès



Animaux interdits, même tenus en laisse



Accès aux quais interdit aux mineurs sans surveillance



Respect du personnel et de ses consignes



Sacs fermés interdits



Récupération interdite

Plus d'infos sur les déchèteries :

www.smictom-centreouest35.fr > Les déchèteries

Un dispositif nécessaire

Les élus du Smictom Centre Ouest ont voté pour la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie. Jean RONSIN et Joël LEMAZURIER, Vice-Présidents du Smictom, nous partagent les raisons qui ont motivé cette décision :

Pourquoi un contrôle d'accès en déchèterie ?

Tout d'abord pour limiter le nombre de voitures dans l'enceinte des déchèteries. Cela représente plus de **sécurité** pour les usagers et une **amélioration des conditions de travail** pour les agents qui pourront mieux gérer les flux. Ils auront davantage de temps pour trier et donc **mieux valoriser les déchets apportés**.

Le contrôle permettra aussi d'**autoriser l'accès uniquement aux usagers du Smictom Centre Ouest**.

Comment va-t-il se mettre en place ?

Fin 2023, chaque foyer, propriétaire et professionnel du territoire recevra une **carte d'accès** par voie postale. A partir du 1^{er} janvier 2024, les cartes seront obligatoires pour accéder aux déchèteries.

Dans un premier temps, le nombre de passages ne sera pas limité pour les particuliers. **2024 sera une année test** dont nous étudierons les données pour faire évoluer le dispositif les années suivantes.

Témoignages



Jean RONSIN et Joël LEMAZURIER, Vice-Présidents du Smictom Centre Ouest